

Rapport d'information de la commission de l'environnement de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 16 octobre 2013

Rapporteur : Martin CARNINO

R 391 - 13.10 PÔLE BIO OU PÔLE POUBELLE?

M. ROCHAT, Conseiller administratif, indique que le Conseil administratif a pris la liberté d'inviter M. Patrick MALEK ASGHAR, membre du Conseil d'administration de SIG représentant des communes de la rive droite, qui est légitimé par ses fonctions à écouter les remarques des commissaires.

Le Président de la commission précise qu'un rapport d'information sera établi à l'issue de la séance. Il rappelle que la résolution demande que l'État explique sa stratégie globale en matière de traitement des déchets sur le territoire du canton et plus particulièrement sur le futur site de Châtillon et des Cheneviers.

M. Jacques MARTELAIN, Directeur du Service de géologie, sols et déchets, explique que la politique du Canton en matière de gestion des déchets se divise en trois axes principaux, soit essayer de trouver des solutions pour diminuer la quantité des déchets, favoriser le recyclage et gérer les déchets non recyclables dans le respect de l'environnement (incinération). Il indique que l'étude du renouvellement de l'usine des Cheneviers est prévue par le plan à cause de sa vétusté et de ses coûts, notamment en personnel, qui en fait l'usine la plus chère de Suisse. Le Conseil d'État a pris la décision de lancer le programme « Cheneviers 4 », dont l'usine devrait voir le jour en 2022, sans aucune interruption dans l'incinération des déchets pendant la construction de la nouvelle usine.

Il précise que le plan prévoit également le renouvellement des installations de traitement des déchets organiques de la zone Rhône (le sud de la Ville de Genève depuis les Trois-Chênes et la totalité de la Champagne) situées à Châtillon, que ces installations sont vieillissantes et qu'elles ne permettent pas de traiter la totalité des déchets de cuisine. Il mentionne que le méthaniseur actuel traite environ 20'000 tonnes par an alors que le gisement estimé est de 31'000 tonnes par an.

Il rappelle que les installations actuelles sont gérées par SIG qui n'a pas souhaité poursuivre cette exploitation, que l'État a fait un appel à projet pour atteindre toutes les sociétés susceptibles de répondre à ce marché, qu'un appel d'offres au titre de la LMI a ensuite été lancé et que le Conseil d'État a choisi le dossier de Pôle Bio.

M. MALEK ASGHAR explique que le Conseil d'administration de SIG a pris connaissance de ce projet en 2011 au moment du lancement du projet et des études et de la constitution de la société. Le projet repassera devant le Conseil d'administration pour en discuter.

Une commissaire (UDC) précise que la résolution a été déposée car un groupe de commissaires ne comprenait pas pourquoi la Commune n'avait pas été informée de manière plus conséquente sur ce projet alors qu'il est prévu à proximité de son territoire. Elle signale que les Conseillers municipaux ont pu récemment visiter l'usine des Cheneviers, ils ont pu constater que la future usine n'utiliserait que la moitié de l'espace actuel. Elle souligne que le site actuel des Cheneviers est relié aux barges du Rhône, à la station électrique de Verbois, au réseau Cadiom et qu'il est déjà équipé pour le traitement des déchets. Dès lors, elle ne comprend pas l'intérêt d'aller mettre de l'autre côté du Rhône, dans la zone du Bois-de-Bay, le Pôle Bio alors qu'il semble que les synergies seraient plus fortes en le mettant près des Cheneviers. Pourquoi cette solution n'a pas été retenue?

M. MARTELAIN explique que cette solution pose un problème de temporalité, même si elle semble idéale et l'analyse de la commissaire tout à fait correcte. Il rappelle que « Cheneviers 4 » ne sera pas opérationnelle avant 2022 alors que les installations de Châtillon ne vont pas pouvoir tenir jusqu'à cette date.

M. GIROD (Pôle Bio) ajoute que la solution proposée par la commissaire a été étudiée par Pôle Bio mais qu'elle pose problème au niveau de la place car l'emprise des installations de Pôle Bio est importante, tant au niveau de Châtillon que des Cheneviers, en plus de la question de la temporalité. Il avoue que la communication autour

de ce projet aurait dû être étendue aux communes riveraines et qu'il est tout à fait ouvert à participer à une séance publique organisée conjointement avec la Ville de Vernier.

Un commissaire (PS) souhaite savoir ce qui a déterminé le choix de l'endroit de la future installation de Pôle Bio par rapport à d'autres possibilités et se demande si cette usine va recevoir les déchets de tout le canton ou s'il existe une autre usine de ce type. M. GIROD explique que le choix de l'emplacement a été décidé en fonction de plusieurs critères déterminants dont la disponibilité des terrains, la proximité des réseaux de chaleur, d'électricité et de gaz, la capacité de la zone à absorber un trafic qui s'y trouve déjà présent et la question des déchets qui arrivent déjà chez SERBECO, partenaire du projet et qui est dans la région.

M. MARTELAIN indique que les déchets organiques urbains sont soumis à une zone d'apport et que seuls ceux produits dans la zone Rhône pourront venir à l'usine de Pôle Bio contrairement aux déchets verts produits par les paysagistes qui pourront venir de n'importe quel secteur du canton.

Le Président souhaite savoir si d'autres sites tels que celui de Pôle Bio sont prévus dans la région franco-valdo-genevoise ou si les installations futures vont être surdimensionnées de façon à pouvoir recevoir des déchets de France voisine ou étrangers et se demande si la solution fluviale pour les déchets a été envisagée pour le futur site. M. GIROD explique que le projet s'est concentré sur les déchets du Canton de Genève pour ce qui est des déchets organiques urbains. Concernant les autres déchets, notamment le bois, il rappelle que les partenaires du projet sont des collecteurs de déchets qui trient et préparent la marchandise pour ce genre d'installation et que ce sont les tonnages pratiqués par ces partenaires qui ont été pris en compte dans le projet. Le transport fluvial n'est pas envisagé pour des questions financières car toute manipulation va renchérir le coût, les barges n'arrivant pas directement sur le site, les déchets devront être chargés sur des camions pour les acheminer à l'usine.

Une commissaire (UDC) souhaite savoir où se situe le réseau de chaleur proche de la future usine. M. ABBET (Pôle Bio) explique que les réseaux d'énergie utilisés pour valoriser la transformation des déchets en énergie sont, pour la chaleur, le réseau Cadiom dont des raccords sont prévus, pour l'électricité par le biais d'un poste situé à côté de l'installation et, pour le gaz, par la proximité du réseau. M. SOREL (Pôle Bio) indique que les coûts sont devisés autour de CHF 65'000'000,-- et CHF 70'000'000,-- mais que des solutions pour diminuer ce budget sont encore à l'étude. Il rassure les commissaires en signalant qu'il n'est pas prévu, pour le moment, que ce budget soit financé par les collectivités, qu'il s'agit d'un partenariat public/privé dans lequel SIG, HELVETIA ENVIRONNEMENT et SERBECO s'engagent eux-mêmes sans participation des communes, raison pour laquelle le projet doit se financer tout seul.

M. GIROD propose de faire parvenir aux commissaires un exemplaire de l'étude d'impact demandée par la commission.

Une commissaire (Verts) souhaite savoir s'il existe une usine similaire ailleurs. M. SOREL indique que de nombreuses usines de méthanisation existent en Suisse, en Allemagne et dans le nord de l'Europe, notamment l'usine de Spiess. Il explique que, pour éviter toute odeur, il est impératif de s'assurer que les bâtiments sont fermés et en dépression, avec un système de ventilation permettant de traiter et de retraiter l'air. Il relève que le tonnage prévu (30'000 à 40'000 tonnes) est relativement modeste par rapport à d'autres installations. Il ajoute que la technologie utilisée est reconnue en termes de respect des riverains et que le possible fournisseur est AXPO COMPO GAZ qui a plusieurs installations sur le Plateau fonctionnant à satisfaction.

Une commissaire (PS) s'étonne d'apprendre que le biogaz va être mélangé au gaz venant des pays de l'Est. M. ABBET explique que ces gaz sont compatibles car ils sont composés de méthane.

Le Président se demande si la méthanisation comporte des risques d'explosion et si ce type d'usine est soumis à des normes OPAM. M. GIROD explique que le projet va devoir suivre un certain nombre de réglementations car l'usine va s'implanter à proximité d'une ligne à haute tension mais que l'installation n'est pas soumise à des normes OPAM proprement dites. Il indique qu'un risque d'explosion existe mais qu'il faut une source d'énergie pour la provoquer, que les installations prévues vont être conçues avec des systèmes de sécurité afin de pouvoir maîtriser tous les soucis de sécurité.

M. ABBET précise que ces installations sont inspectées par la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et de l'Eau qui édite des directives, qui possède des laboratoires et qui envoie des inspecteurs pour s'assurer de la conformité des installations.

Une commissaire (PLR) aimerait connaître la longévité probable de la future installation. M. GIROD répond que la durée de vie prévue est de 25 ans.

M. ABBET explique que l'installation est prévue pour durer 25 ans dans son état actuel, que la durée de vie est également en relation avec la considération économique, que les technologies évoluent. Il souligne que le contexte du marché des déchets a totalement changé, que la population est plus réceptive aux énergies renouvelables et que les dispositions nationales permettent de valoriser ce type d'électricité en rapport avec les coûts de production, raison pour laquelle ce projet arrive maintenant.

Un commissaire (PS) souhaite savoir à quel stade se trouve ce projet, si toutes les autorisations ont été délivrées ou s'il manque encore des éléments. Combien de temps sera nécessaire avant la mise en exploitation? Il aimerait aussi connaître le nombre de personnes appelées à travailler sur le site, s'il est prévu un fonctionnement de l'usine 24h/24h et s'il s'agira de personnel spécialisé.

M. MARTELAIN explique que la décision d'attribution de la zone d'apport Rhône à Pôle Bio a fait l'objet d'un recours de AGRI ENERGIE, le projet concurrent, que son instruction a été suspendue et que l'autorisation n'est donc pas délivrable.

M. GIROD indique que, dès l'obtention des autorisations, la construction se déroulerait sur une période de 18 à 24 mois. Concernant le personnel, il explique qu'une dizaine de personnes travaillerait sur le site, que la surveillance des installations, automatisée et munie de systèmes de contrôle, peut être assurée à distance en dehors des heures de travail normal.

M. MALEK ASGHAR tient à signaler que, concernant SIG, le Conseil d'administration attend le retour des études et qu'il devra ensuite valider ou non le projet,

Un commissaire (MCG) souhaite vérifier certains points au niveau de la sécurité car en raison de la proximité de l'aéroport il y a des dangers à cause des avions. M. GIROD explique que la protection est plus facile à assurer en milieu confiné qu'en milieu ouvert grâce à des systèmes de détection. Il rappelle que cette usine sera munie d'installations prévues pour traiter ce type de déchets et que ces déchets seront relativement bien sélectionnés et connus. M. SOREL ajoute que les 30'000 tonnes de bois vont être préparées chez SERBECO et chez HELVETIA ENVIRONNEMENT afin d'être calibré, permettant ainsi une maîtrise de la qualité. Il signale que le seul risque réel proviendra du digesteur qui est néanmoins une installation très fiable puisqu'il y en a plus de 7'000 en Allemagne et que les incidents sont très rares.

Une commissaire (UDC) souhaite avoir des informations quant à l'augmentation du trafic sur la route de Peney. M. GIROD explique qu'il n'y aurait pas de déplacement de trafic par rapport à la situation actuelle.

Les commissaires n'ayant plus de questions, le Président remercie les invités de leurs explications nécessaires, souligne l'importance d'une information grand public et demande à Pôle Bio de prendre contact avec l'Administration communale afin d'organiser une séance publique pour les riverains et la Commune.

M. ROCHAT est d'avis que la séance publique est un élément important, notamment vu l'implantation de la future usine qui se situe plus près du quartier du Canada de Vernier que du village de Satigny. De plus, il souhaite attirer l'attention des invités sur le fait que cette installation va s'implanter dans une zone qui accumule les contraintes environnementales importantes, telles que les nuisances aéroportuaires, ferroviaires, autoroutières, les industries contraignantes, polluantes et dévoreuses d'espace comme les citernes. Il précise que Vernier a un sentiment d'accumulation qui n'est pas infondé au vu des énumérations citées ci-dessus et que ces éléments doivent aussi rentrer dans la compréhension du projet de la part des promoteurs et que, sans cette compréhension, ils vont au-devant de fortes réticences, voire d'oppositions qui peuvent nuire à la temporalité ou à l'existence du projet. Dès lors, il encourage les promoteurs à entreprendre toutes les démarches et les solutions possibles pour lever ces oppositions, notamment en travaillant sur un autre site et avec les habitants.

M. MALEK ASGHAR s'engage à relayer les informations reçues ce soir au sein du Conseil d'administration de SIG de telle façon que le contact avec les habitants se fasse et que ces éléments soient pris en compte dans le cadre de la réflexion globale. Il est d'avis que ce projet ne va pas pouvoir se faire contre l'avis de la population d'autant plus qu'il répond à un certain nombre d'objectifs dans le domaine de l'environnement.